



Pascal Glémain

L'Économie sociale et solidaire

De ses fondements à son « à venir »



Société

L'Économie sociale et solidaire

Pascal Glémain est maître de conférences-HDR en gestion et en ESS à l'Université Rennes 2 où il dirige un master « Économie sociale & solidaire ». Il est membre du RIUESS, membre du Conseil scientifique international du CIRIEC et a signé de nombreux articles et ouvrages de recherche sur le sujet.

ISBN 978-2-84398-587-4

© 2019 Éditions Apogée, une marque de la société

Feuilles de style, Rennes.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.

PASCAL GLÉMAIN

L'Économie sociale et solidaire

Des fondements à son « à venir »

ÉDITIONS APOGÉE

À Sylvie
À Alexandre et Laura, Pauline et Clémence
À Émilie et Louis, mes filleuls

Avant-propos

« Économie sociale », « économie solidaire », « entrepreneuriat social », « économie sociale et solidaire » ; autant de vocables qui font de cette « autre » façon de faire de l'économie et d'entreprendre un nouveau projet de société. Souvent réduite à des formes juridiques d'entreprises (associations, coopératives, mutuelles, fondations), la question de l'ESS en tant qu'économie à épaisseur sociale et à vocation territoriale demeure un sujet de préoccupations autant des citoyens, des entrepreneurs que des politiques, rejoignant ainsi les universitaires qui en ont fait, depuis le XIX^e siècle, un large champ d'études, d'investigations scientifiques ou de débats et querelles de méthodes. Mais qu'est-ce que l'économie sociale : un domaine concret ? L'économie solidaire : un mouvement de pensée solidariste ou associationniste ? Pourquoi cette économie est-elle devenue « sociale et solidaire » ? Constitue-t-elle un nouveau champ de recherche et un secteur économique à part entière ou bien demeure-t-elle un espace de militantisme alternatif ? Nous proposons et discutons, ici, les résultats de notre expérience et de notre connaissance de cette économie d'altérité(s) qui fait l'objet tout à la fois d'une analyse critique et distanciée de nos recherches scientifiques et de nos engagements citoyens, depuis de nombreuses années maintenant.

Introduction

L'économie sociale et solidaire : un enjeu économique de société ?

« Les notions d'économie sociale et de développement local, tout comme celles d'insertion et de microfinance, sont aujourd'hui, dans le Québec de l'an 2000, des notions à risque élevé de dérapage analytique car les acteurs en présence s'en sont emparés en leur conférant des sens multiples. La notion d'économie sociale n'existe plus à la seule communauté des chercheurs. L'ensemble des mouvements sociaux et des pouvoirs publics l'ont reprise à leur manière, lui donnant ainsi une signification nouvelle¹. » Cette citation trouve une certaine actualité dans la France de 2019, entre l'application de la « loi ESS » du 31 juillet 2014 qui l'institutionnalise comme un secteur économique à part entière et la loi NOTRe (Nouveaux territoires de la République) qui l'impose aux administrations publiques locales en tant que partenaire officiel de leurs politiques économiques, sociales et d'aménagement du territoire. De leurs côtés, les médias et l'opinion publique parlent de plus en plus d'économie sociale et solidaire (ESS) comme d'une « autre » façon de faire de l'économie et d'entreprendre, de manière plus « responsable », plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.

Cette acception large n'est pas sans interroger le chercheur, le décideur, le salarié, l'élu ou le citoyen car elle a été appréhendée, dès le début du XX^e siècle, comme « une science qui a pour objet les lois générales de la production, de la répartition, de la circulation et de la consommation

1. Comeau *et al.*, 2001, p. 53. Les références indiquées en notes de bas de page renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

des biens dans leur rapport avec l'ordre social² ». Ce pont implicite établi entre l'économique et le social n'évoque pas encore un système économique spécifique animé par des entreprises singulières au service de la société. Ainsi, il n'est question ni de statut juridique ni de solidarisme mais bien de « lois générales ». Pourtant, l'économiste Gide en appelait déjà à « la coopération contre le capitalisme » non seulement pour lutter contre la prolétarisation des ouvriers, c'est-à-dire contre le retrait de la propriété des moyens de production aux salariés par les détenteurs de capital monétaire, mais également pour appliquer le douzième principe des Équitables pionniers de Rochdale énoncé au XIX^e siècle : l'aspiration à conquérir l'organisation économique globale. À ce moment de l'histoire, l'économie coopérative s'ambitionne comme une alternative à l'économie capitaliste.

Dans ce contexte, l'économie coopérative comme prémisses de l'économie sociale se distingue théoriquement de la technologie, de l'économie appliquée, comme de la politique économique, en considérant qu'elle en « précise les lois générales en les adaptant à tel ou tel domaine : agriculture, commerce, industrie³ ». Mais, c'est sans considérer la façon dont les hommes s'organisent pour produire et diffuser leurs productions, tout en ayant le souci du bien-être individuel et collectif face aux environnements économiques, financiers et politiques qui les affectent. Dès lors, si l'économie coopérative est devenue « économie sociale » — disposant d'un Grand Palais lors de l'Exposition universelle de Paris en 1900 —, c'est parce qu'à cette époque elle est, aussi, envisagée comme une science qui utiliserait la connaissance des lois générales de l'économie⁴ pour tirer le meilleur parti possible d'une situation

2. Fallon, 1924, p. 3.

3. *Ibid.*

4. C'est-à-dire de « science économique ».

donnée au service de la société ou bien plutôt comme une nouvelle façon d'entreprendre l'économie que celle proposée par le modèle capitaliste d'alors.

D'ailleurs, Fallon la considère « comme un phénomène économique tout à la fois familial, local, international, qui permet d'élargir le champ de l'économie proprement dite pour préciser les données et rechercher les solutions des questions sociales posées par l'évolution économique moderne ». L'économie sociale devient, dans ce contexte, une nouvelle façon de répondre à des problématiques sociales auxquelles ne s'intéressent ni l'État ni le Marché. Nous retrouverons dans les années 1970 cette qualification de l'économie sociale en termes de « tiers secteur » inspirés du tiers État de l'abbé Siéyès (1776) pour qualifier les personnes qui n'étaient « rien » économiquement mais qui cherchaient à devenir « quelque chose socialement ». Nous y trouvons aussi l'expression d'une économie non alignée comme l'étaient, également dans les années 1970, les pays dits du « tiers monde ». En d'autres termes, l'économie coopérative (re)devenue sociale devrait tendre dans les esprits à cette époque soit vers une nouvelle forme d'économie capitaliste, soit rester non alignée au risque de demeurer « sous développée ». Mais en est-il ainsi dans les faits et dans la pensée ?

Pour comprendre l'économie sociale et solidaire (ESS)⁵ contemporaine, il est nécessaire d'en présenter et d'en discuter la genèse afin de mieux saisir la diffusion du

5. Nous précisons ici que nous avons des appellations différentes selon les continents. Les États-Unis parlent encore de « third sector » là où les Européens et les Québécois parlent de nouvelle économie sociale. En Amérique latine, c'est une économie populaire dont il est question et, en Afrique et Asie, d'une économie solidaire populaire. Par simplification, nous utiliserons économie sociale et/ou solidaire avant 2000 pour la France puis d'ESS à partir de cette année-là. Nous devons à Hugues Sibille, président de la Fondation du Crédit Coopératif, cette appellation d'ESS.

concept d'économie sociale tant des sphères académiques que politiques ou sociales. Mais, relativement à d'autres écrits sur le sujet, il nous semble important de faire un détour par les sources doctrinales et sociales de l'Église qui en ont posé historiquement les vérités, les principes et les valeurs des entreprises ainsi que les actions collectives. En d'autres termes, ne serions-nous pas passés des fondements religieux de l'économie sociale à l'économie sociale comme religion⁶ (chapitre I)? Nous serons alors en mesure de présenter les acteurs de cette ESS (chapitre II) afin d'en envisager l'« à venir » (chapitre III).

Cet ouvrage est le fruit d'un travail d'universitaire nourri d'une expérience citoyenne d'une trentaine d'années dans le monde de l'ESS. Cet ouvrage cherche à démontrer qu'il « peut paraître étrange de soutenir aujourd'hui que les économistes connaissent mal leur domaine d'étude. Cette méconnaissance résulterait pour Buchanan de ce que la science économique, progressivement constituée en science des choix, a placé la théorie des choix et celle de l'allocation des ressources au centre de son domaine, se transformant ainsi progressivement en une simple branche de la mathématique appliquée⁷ », mais aussi que l'économie sociale est une affaire de sciences humaines et sociales dont doivent s'emparer, aux côtés des économistes et des sociologues, les gestionnaires, les historiens, les juristes, les géographes et les aménageurs.

Elle est tout autant une analyse scientifique d'une altérité ou bien d'une alternative à l'économie capitaliste

6. Nous nous inspirons ici du titre d'une communication présentée en 2005 dans un colloque de sciences de gestion par Acquier A., Gond J.-P. et Igalens J., intitulée *Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale comme religion*. Ils sont respectivement chercheurs au CGS-Écoles des Mines de Paris, LIRHE-IAE Université de Toulouse 1 et ICCSR-Université de Nottingham.

7. Meidinger, 1994, p. 2.

qu'une réalité politique issue d'initiatives citoyennes au service d'un modèle de développement territorial socialement soutenable, économiquement viable et respectueux de l'environnement.

Conception graphique et réalisation de la couverture :

Laure Bombail

Coordination éditoriale et mise en page :

Nathalie Richard

Éditions Apogée

contact@editions-apogee.com

www.editions-apogee.com

Publié avec le concours
de la région Bretagne



et Rennes Métropole

